

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHU DIJON BOURGOGNE

16 octobre 2023

Journée mondiale du don d'organe La Coordination hospitalière de prélèvement du CHU Dijon-Bourgogne, 30 ans déjà

À l'occasion de la journée mondiale du don d'organe, ce 17 octobre, coup de projecteur sur la Coordination hospitalière de prélèvement (CHP) du CHU Dijon-Bourgogne, qui célèbre cette année son trentième anniversaire.

La Coordination hospitalière de prélèvement (CHP) est le service chargé de gérer et d'organiser les opérations de prélèvement d'organes sur des patients décédés au CHU Dijon-Bourgogne. Dirigé par le docteur Prin avec l'aide du docteur Nadine Defrance, il s'appuie sur l'expertise de sept infirmiers et infirmières et d'une cadre de santé en temps partagé.

Créée en 1993, la CHP du CHU Dijon-Bourgogne a en 2022, organisé le prélèvement de 77 organes et de 70 tissus (cornée, peau, valve cardiaque, artère, veine...) sur 21 patients en situation de mort cérébrale. S'ajoute le prélèvement de 29 organes et de 34 tissus sur 12 patients dits « Maastricht III » (patients décédés après l'arrêt des traitements de réanimation devenus déraisonnables). **Ces prélèvements ont permis de sauver la vie et/ou améliorer la qualité de vie de 99 patients.** Chacun de ces organes, à l'exception des reins, est prélevé par l'équipe chirurgicale issue de l'hôpital où se trouve le patient accueillant la greffe. Dans un temps très contraint : il ne doit par exemple pas s'écouler plus de quatre heures entre le prélèvement d'un cœur et sa transplantation. La quasi-totalité des organes sont destinés à des patients d'hôpitaux français, mais il peut arriver que certains soient orientés vers des établissements européens proches des frontières.

La mission de la CHP consiste à coordonner, d'A à Z, l'ensemble des opérations permettant le prélèvement. « *Nous participons au diagnostic clinique de mort cérébrale, nous faisons réaliser l'ensemble des examens et bilans nécessaires pour déterminer si le patient décédé est éligible et quels organes peuvent être prélevés, nous entrons en contact avec les proches, nous informons l'Agence de biomédecine pour qu'un receveur soit identifié, nous préparons l'accueil à Dijon des équipes chirurgicales, nous organisons les opérations de prélèvement au bloc et le retour du corps vers la chambre mortuaire* », décrit Céline Dupasquier, infirmière à la CHP.

De ce fait, l'équipe de la Coordination est en relation avec un grand nombre de services du CHU : les quatre services de réanimation, les médecins de différents services appelés à examiner les organes (cardiologie, pneumologie, dermatologie...), les services appelés à réaliser les examens (imagerie, différents laboratoires de biologie et anatomopathologie...), l'Établissement français du sang, les blocs, la chambre mortuaire, la logistique du CHU (coursiers, brancardiers...), la pharmacie, les services administratifs, et la cellule de gestion des risques et qualité. Des acteurs

Page 1 | 2

Contact Presse – Direction de la Communication, de la culture, du mécénat et de l'attractivité

03 80 29 57 46 • communication@chu-dijon.fr

extérieurs sont également sollicités, en particulier l'aéroport Dijon-Bourgogne, infrastructure indispensable capable d'accueillir les vols 24 heures sur 24, les taxis, les forces de l'ordre et le procureur de la République dans le cas de patients accidentés de la route par exemple... Enfin la CHP est en lien constant avec l'Agence nationale de biomédecine, qui tient le registre des patients en attente d'une greffe.

« Il est important que chacun d'entre nous soit sensibilisé aux enjeux du don d'organe », souligne le docteur Sébastien Prin. *Nous essayons encore beaucoup de refus de la part des proches des personnes décédées : autour de 33 et 42 % selon qu'il s'agit de patients en mort cérébrale ou de patients Maastricht III. Il faut rappeler qu'en France, entre 5 500 et 6 000 greffes sont effectuées chaque année, alors que l'on recense 28 000 demandes. La journée nationale du don, chaque année le 22 juin, et la journée mondiale du don, que nous célébrons aujourd'hui, sont l'occasion de rappeler l'importance de ce sujet et du rôle que joue, au sein du CHU et avec l'appui de très nombreux intervenants, la Coordination hospitalière de prélèvement. »*

Le don d'organe, rappel de quelques principes

Chacun d'entre nous est réputé consentant au don de ses organes, sauf à s'être, de son vivant, inscrit sur le registre national de refus du don prioritairement. L'équipe de la Coordination hospitalière de prélèvement se rapproche toutefois de la famille lors d'un décès afin de recueillir le positionnement que le patient leur aurait exprimé de son vivant. À défaut de s'inscrire sur le registre, il est donc important d'échanger avec ses proches sur le sujet, et de leur faire part clairement, le cas échéant, de son accord à donner ses organes.

Le prélèvement d'organe est possible quel que soit l'âge auquel survient la mort. L'âge moyen des patients prélevés au CHU Dijon-Bourgogne est de 52 ans (mort cérébrale) et 57 ans (Maastricht III) ; près d'un donneur en mort cérébrale sur cinq a plus de 75 ans. Le foie en particulier, qui est le deuxième organe le plus transplanté, peut être prélevé sans limite d'âge. En cas de prélèvement d'organe, l'équipe chirurgicale s'engage à restituer le corps du défunt à ses proches dans le parfait respect de sa dignité.

En France, plus de 63 000 personnes vivent grâce à un organe greffé.

Pour toute information : www.dondorganes.fr